



PROCÉ-DURES



Parce que notre Syndicat souhaite éviter que des collègues se retrouvent convoqués à des entretiens disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, nos Elus attirent votre attention sur la nécessité de respecter scrupuleusement les procédures.

En effet, au travers des questions que nous avons posées à la Direction en réunion de CSE (Conseil Social et économique) du Mois de Mars nous avons pu constater qu'un certain nombre d'habitudes prises par une partie d'entre nous pouvaient être sanctionnées par l'entreprise.

Nous avons fait remarquer à la Direction qu'elle portait sa part de responsabilités en ne communiquant pas clairement sur le sujet et qu'un rappel dans EureCA était nécessaire. Nous avons également fait remarquer qu'à ce jour l'outil informatique dont nous disposons ne permet pas de réaliser de nombreuses opérations à distance.

En tout état de cause, outre la nécessité en cas de doute de solliciter votre Manager, voici quelques-unes de nos préconisations :

- Ne pas envoyer des contrats d'épargne ou d'assurance aux clients par voie postale. (Sinon comment être certain que c'est bien le client qui a signé en cas de litige).
- Ne pas apposer la mention OT sur la tablette en lieu et place du client (toléré uniquement pour les virements internes).
- Ne pas faire signer une offre de prêt aux clients avant d'avoir eu le retour du Géode du délégataire (il devient donc nécessaire de faire revenir le client en agence une fois le retour du Géode ce qui rallonge de facto les délais de déblocage des fonds).
- Ne pas hésiter à encourager les clients à utiliser leur BAM pour les virements externes (Au moindre doute mieux vaut faire venir le client en agence).

Vigilance donc ! Notre équipe syndicale reste à votre disposition pour toutes questions si nécessaire !!!

Horaires de Caisse



On pensait ce temps révolu, mais voilà qu'au détour d'une réunion la Direction aurait prévenu les managers qu'il fallait désormais abandonner les horaires de Caisse. Au SDDS notre première réaction fut de se dire « ce n'est pas possible, il y a quelque chose qui a mal été communiqué ou que nous avons mal compris ». Nous avons toutefois posé la question suivante lors du CSE du mois de Janvier :

Plusieurs Agences de plein exercice s'interrogent sur la tenue des horaires de caisse. La Direction peut-elle nous préciser : le service est-il ouvert aux clients toute la journée ou en fonction de plages horaires instituées par les managers ? Réponse de la Direction : Les Agences de plein exercice disposent toute d'une caisse qui doit être accessible sur l'ensemble de l'amplitude horaire de l'agence »

Puis lors du CSE du mois de Février, espérant qu'après réflexion la Direction allait changer sa réponse nous sommes revenus à la charge en ajoutant dans notre question qu'il était « indispensable pour le bon fonctionnement de l'agence de laisser celles-ci libres d'instituer des horaires de caisse ». Malheureusement la Direction est restée sur sa position ajoutant même qu'« il ne devrait donc pas y avoir de pratiques différentes selon les agences ».

Nous appelons donc nos collègues à la vigilance avec des clients qui contrariés par un refus de service pourraient faire part de leur mécontentement.

Nous déplorons le choix de la Direction qui ne prend pas en considération les réalités du terrain et qui vont peser négativement sur les conditions de travail de nos collègues.

En effet comment nos collègues vont-ils parvenir à atteindre leurs ambitions, s'ils se trouvent contraints d'être affectés aux tâches de caisse toute la semaine ? La question reste en suspens...

Management : Retour vers le futur bis

On pensait le temps du Management que nous qualifierons poliment de « Management culpabilisant » révolu : place désormais à un Management Participatif et surtout beaucoup plus Positif. C'est d'ailleurs bien comme cela que se passent les choses dans la majorité des Agences/CAF/Services. Toutefois, un peu comme Michael. J Fox dans le dernier épisode de la Trilogie de Retour vers le Futur, certains sont restés bloqués au temps du Far-West. C'est ainsi que nous avons appris que certains Managers avaient recours aux bonnes vieilles méthodes ancestrales.

La batonnite fait donc son retour avec de beaux tableaux projetés en réunion publique qui comparent les résultats des uns avec les résultats des autres. Dans d'autres cas, les salariés sont sommés de s'expliquer devant leurs collègues sur leurs contre-performances de la semaine ou du mois passé (c'est tellement plus marrant comme ça !).

Nous rappelons ici que Direction et Syndicats se sont mis d'accord sur un certain nombre de pratiques à proscrire, notamment dans le cadre du suivi des RPS (risques psycho-sociaux) pouvant peser sur les salariés. Il est donc désormais temps pour certains de se mettre à la page. Et dans l'hypothèse où ce ne serait pas le cas, nous invitons nos collègues à nous le faire savoir !

Cellule SVP sur le Site 55 : « Engagez-vous qu'il disait »

Légitimement inquiets de la mise en place d'une cellule SVP sur le Site de Bar le Duc, nos collègues meusiens nous ont sollicités. Dans l'attente de la réponse écrite de la Direction, vous trouverez ci-dessous la question posée par l'équipe syndicale du SDDS/SUDCAM :

La Direction nous a récemment confirmés que les permanences effectuées dans les sièges étaient sur la base du volontariat. Nos collègues du site 55 s'inquiètent toutefois de la cellule SVP mise en place pour les raisons suivantes :

- Il ne s'agit pas d'assurer une permanence pour son service, il s'agit de répondre au travers d'une cellule SVP à tout type de demande.
- Ces nouvelles tâches sont présentées comme une montée en compétence mais aucune formation n'a été dispensée. Ainsi, sur des questions parfois complexes, les salariés jouent un simple rôle de secrétariat, ce qui n'est pas valorisant pour eux.



Le retard de travail s'entasse du fait de doubles instances. Pour exemple, une employée qui mène un projet, ne pourra participer à une réunion inter-CR de présentation de ce projet ! (Il est prévu qu'elle soit au SVP). Ou encore, au service PREDICA, durant les deux semaines de vacances d'hiver, il n'y a eu qu'un poste d'occupé sur les trois. Une personne était en congés et la seconde était au SVP.

- Le volontariat ne prévaut plus, il est question que tous les salariés fassent partie de cette plateforme à tour de rôle. Les salariés obéissent donc sous la contrainte.

Les Elus SDDS/SUDCAM dénoncent ces changements de tâches qui n'ont pas été caractérisés par un avenant ou une quelconque modification de leur contrat de travail. Ils demandent que les salariés ne soient pas obligés d'accepter de travailler à cette cellule téléphonique et que la notion de volontariat soit scrupuleusement respectée.

Besoin de nous contacter par mail ?

sddssudcamlor@wanadoo.fr

Besoin de nous contacter par téléphone ?

[03.83.30.67.20](tel:03.83.30.67.20)

Besoin de nous contacter par courrier ?

[Syndicat SDDS/SUDCAM 4 rue de la Vologne](#)
54520 Laxou

Envie de revoir nos vidéos ?

<https://vimeo.com/317217082>

Envie de relire nos informations syndicales ?

<http://sudcam.com/region/lorraine>



RESULTATS CREDIT AGRICOLE

TOUJOURS L'AMOUR ENTRE BRASSAC ET LES ACTIONNAIRES

Comme l'an dernier, les résultats du Crédit Agricole ont été annoncés le 14 février, jour de la Saint Valentin.
En ce jour où on fête l'amour, la déclaration d'amour de Mr Philippe Brassac était plutôt destinée aux actionnaires qu'aux salariés.

Imaginons la réponse d'un actionnaire à cette déclaration

Mon Phiphi adoré,

J'ai pris comme devise cette citation de Geluck : « La différence entre l'amour et l'argent, c'est que si on partage son argent, il diminue, tandis que si on partage son amour, il augmente. L'idéal étant d'arriver à partager son amour avec quelqu'un qui a du pognon ».

Tu es vraiment mon idéal !

Cette année, j'ai appris que le résultat annuel de Crédit Agricole SA atteint les 4,4Md€ (+20,6%), et sur cela, j'en recevrais **50 % soit 2,2 milliards d'euros**.

Merci beaucoup !

Je ne peux pas m'empêcher de penser au gros gâteau qu'est le *groupe Crédit Agricole faisant 6,84 Mds€* de résultat mais malheureusement une partie nous échappe puisque les CR sont des entités mutualistes.

Mais tu m'as expliqué que les CR sont des coffres forts qui peuvent servir à renflouer les pertes des filiales (Emporiki, Bforbank, etc...) et ainsi continuer à nous servir des dividendes.

C'est vraiment super votre organisation !!!

Mais je veux quand même te tirer les oreilles. Explique-moi pourquoi l'action est descendue sous les 10 euros ? Je ne veux pas revivre le cauchemar d'une action à 3 euros...

Et aussi, c'est quoi ces amendes à répétition en Italie (70 M€) et maintenant en Bavière (312M€) ? Il paraît que tu t'es encore fait gauler pour entente illicite sur le marché obligataire...

Je t'ai pourtant dit de faire attention.

Tu es vraiment incorrigible !

Cependant, tu sais faire la morale à tes salariés avec la déontologie et des règlements intérieurs de moins en moins permissifs !!!

Et pour serrer la vis aux salariés, tu es vraiment le plus fort. Chapeau pour l'augmentation minimaliste de 0,3 % des RCE/RCP, RCI et RCC soit **7,2 millions d'euros pour l'ensemble des salariés des Caisses Régionales**.

Dans l'attente de te voir à l'Assemblée Générale de CASA du 21 mai à Metz, je continue à penser à toi.

Ton actionnaire chéri !



Le Crédit Agricole engrange encore et toujours des milliards grâce à notre travail !

REJOIGNEZ-LE SDDS/SUDCAM ! SYNDIQUEZ-VOUS